

SG/LD/2024004 Domaine: 7.5.2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL VILLE D'ERAGNY SUR OISE

Date de convocation : 28 juin 2024 Date de l'affichage : 28 juin 2024

Date d'affichage de la délibération : 5 juillet 2024

Objet: 04 – Subvention de fonctionnement à l'association « Eragny lecture »

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre juillet à vingt heures,

Le conseil municipal d'Eragny sur Oise, légalement convogué, s'est réuni à la salle plurifonctionnelle de la Cavée, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Thibault HUMBERT, Maire,

Etaient présents : Messieurs, Mesdames, Thibault HUMBERT, Maire, Audrey JESPAS, Jean-Pierre HARDY, Chantal BAGGIO, Akim BOUKDOUR, Joëlle MARTINEZ, Edwina ETORE, Olivier FOURCHES, Jennifer THEUREAUX, Adjoints au maire, Patrick BENSMAIL, Alain GAUDISSIABOIS, Freddie PATER, Conseillers Municipaux Délégués, Alain SACCHETTI, Monique MERIZIO, Evelyne DEL PRETE, Nicole THENIN, Frédérick TOURNERET, Marc NADREAU, Tatjana PUSKAS, Frédérick DIVIALLE, Emilie DA SILVA, Stéphane MARIE-JOSEPH, Jean-Guillaume CARONE, Sylvie MORELLE, Conseillers Municipaux représentant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

- Monsieur Alexandre KARADJINOV a donné pouvoir à Monsieur Thibault HUMBERT
- Madame Marie-Madeleine COLLOT a donné pouvoir à Madame Evelyne DEL PRETE
- Madame Christine CAVRO a donné pouvoir à Madame Audrey JESPAS
- Madame Françoise ROMANETTI a donné pouvoir à Madame Chantal BAGGIO
- Madame Jocelyne LIMOZIN a donné pouvoir à Madame Nicole THENIN
- Monsieur Jean-Luc ROUSSELLE a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre HARDY
- Madame Agnès LUXIN a donné pouvoir à Monsieur Stéphane MARIE-JOSEPH

Absents: Madame Yannick MAURICE, Monsieur Pierre MATHEVET.

Madame Emilie DA SILVA a été désignée comme secrétaire de séance.

Nombre de conseillers

- En exercice: 33 - Présents : 24 - Votants: 31

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur Akim BOUKDOUR, Adjoint au Maire chargé des Sports et de la jeunesse,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2024002 du Conseil municipal du 4 avril 2024 adoptant le budget primitif 2024,

VU la délibération n°2024001 du Conseil municipal du 4 juillet 2024 Addeptante le neudgeture supplémentaire pour l'exercice 2024,

Date de télétransmission : 18/07/2024
Date de réception préfecture : 18/07/2024

VU l'avis du Bureau Municipal,

VU l'avis de la Commission Sports et jeunesse,

CONSIDERANT que l'association « Eragny lecture » a fait part à la municipalité d'une difficulté ponctuelle de trésorerie, les 300 euros de subvention de fonctionnement accordé par la ville en avril 2024 n'étant pas suffisant.

CONSIDERANT la volonté de la municipalité de permettre à l'association « Eragny lecture » de renforcer sa trésorerie,

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE d'attribuer un complément de subvention de fonctionnement de 200€ au profit de l'association « Eragny lecture »,

DIT que les crédits sont prévus au budget de l'exercice,

DIT que le Maire de la Commune d'Eragny-sur-Oise est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa publication et sa transmission au Représentant de l'Etat.

ADOPTE A L'UNANIMITE,

POUR EXTRAIT CONFORME

Thibault HUMBERT

Maire d'Eragny-sur-Oise Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise Conseiller régional d'Ile-de-France